



Rue du Champ de Courses  
76370  
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Date de convocation : 15/05/2023

Date d'affichage : 15/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

**Etaient présents :** Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Martine BUISSON, Alain RASSET, Alain NOEL, Gilbert BAUDER, Stéphanie LEVILLAIN, Priscille CLEMENT, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS

**Etaient Absents :** Mme CATEL a donné pouvoir à Mme Anne-Marie ARTUR  
Mme Florence COSSARD a donné pouvoir à Mme Stéphanie LEVILLAIN  
Mme Armelle POIRIER a donné pouvoir à Mme Marie-Laure DELAHAYE  
Mr Pascal CAILLY, excusé  
Mme Véronica TROGLIA

**Secrétaire de séance :** Gilbert BAUDER

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	13
Pouvoirs	3
Votants	16

**OBJET :**

**CONSTRUCTION D'UN PREAU POUR L'ECOLE  
MATERNELLE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation d'entreprises pour la construction d'un préau à l'école maternelle a été réalisée. Trois offres ont été remises pour le lot n° 1 : Gros œuvre et 3 offres pour le n°2 : Charpente et Couverture.

L'analyse des offres a été réalisée par le cabinet d'architecte A4 Architectes (24 Rue sœur Sainte Fideline – 76260 EU), chargé de la mission de maîtrise d'œuvre pour ce projet.

Le Conseil Municipal doit déterminer s'il souhaite retenir l'offre Gros-Œuvre avec ou sans l'option plus-value (réfection de l'enrobé rouge sur le pourtour du préau, en raccordement des poteaux : surface 47m<sup>2</sup> ou sur la totalité du préau : surface 79m<sup>2</sup>).

Le rapport d'analyse des offres transmis préconise de retenir les offres des entreprises nommées ci-dessous :


<u>Désignation des lots</u>	<u>Nom de l'entreprise</u>	<u>Montant des travaux H.T.</u>
<u>Lot n°1</u> – Gros œuvre	SARL BRUGOT XAVIER	17 042.00 € <i>Sans option</i>
<u>Lot n°2</u> – Charpente et Couverture	COUVERTURE BOCLET	65 832.05 €
<b><u>MONTANT TOTAL H.T. (sans option)</u></b>		<b>82 874.05 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De retenir les entreprises ci-dessus énumérées pour un montant global de 82 874.05 € H.T
- D'autoriser le Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à l'attribution des offres et au démarrage des travaux.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Envoyé en Préfecture le : 05 JUIN 2023

Affiché le :

Notifié le : 08 JUIN 2023

M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN – 53, Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Le Maire,

